

FORMATION

LES PROCEDURES DE SURENDETTEMENT ET DE FAILLITE CIVILE



Formation dispensée par Marjorie BEREZA,
Avocat au barreau de STRASBOURG
et Maxime PEKKIP, Administrateur de la Fondation CRESUS
– chargé de mission prévention du surendettement - membre du
Conseil scientifique de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB)
Banque de France

**LE VENDREDI 07/02/2020
DE 13H30 A 17H30
A LA MAISON DE L'AVOCAT**

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Formation Les procédures de surendettement
et de faillite civile)

Prénom :

Nom :

Merci de joindre un chèque de 25€ libellé à l'ordre de l'UJA de METZ
si vous n'êtes pas adhérent à notre association.
Bulletin à déposer en case UJA (A 106)

PLAN DE L'INTERVENTION :

- I. Propos introductifs
- II. Description des deux procédures :
 - a. Surendettement
 - b. Faillite civile
 - c. Critères distinctifs des deux procédures
- III. Conditions d'application et de recevabilité des deux procédures :
 - a. Surendettement
 - b. Faillite civile
- IV. Aspects procéduraux : compétence, modalités de saisine, les différentes phases de la procédure – voies de recours
 - a. Surendettement
 - b. Faillite civile
- V. Les conséquences pour le débiteur et ses créanciers : de l'ouverture à la clôture de la procédure.
 - a. Faillite civile
 - b. Surendettement